

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 octobre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*****Titre IV****Coopération internationale pour le développement****Chapitre 13****Centre du commerce international CNUCED-OMC**

[Sous-programme 6 du Programme 10 (Plan-programme biennal
et priorités pour la période 2008-2009)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Programme de travail	8
Annexe	
Produits réalisés en 2006-2007 qui seront supprimés dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009	22

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

Budget total : 68 680 900 francs suisses (avant actualisation des coûts);

69 752 200 francs suisses (après actualisation des coûts)

Part de l'ONU : 33 990 500 francs suisses (avant actualisation des coûts);

34 526 200 francs suisses (après actualisation des coûts)

- 13.1 Le Centre du commerce international (CCI), organisme de coopération technique chapeauté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), coordonne toutes les activités de coopération technique menées par l'Organisation des Nations Unies en vue de promouvoir le commerce, comme prévu par la résolution 1819 (LV) du Conseil économique et social, en date du 9 août 1973. Le CCI est chargé d'exécuter le sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2008-2009. L'ONU et l'OMC participent à parts égales au financement du budget ordinaire du CCI. Les dispositions administratives révisées relatives au CCI ont été approuvées par l'Assemblée générale dans la section 1 de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004.
- 13.2 Les objectifs 1 et 8 du Millénaire pour le développement, à savoir la réduction de la pauvreté et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, demeureront les principaux objectifs des travaux du Centre au cours de la période considérée. Le CCI s'intéresse surtout à l'objectif 8 et la cible 12 préconise la poursuite de la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Le CCI contribue à la réalisation de ces objectifs en aidant les petites et moyennes entreprises d'exportation à tirer parti de nouvelles perspectives commerciales qui s'offrent en leur donnant les moyens de devenir plus concurrentielles sur le marché international et en les aidant à trouver de nouveaux débouchés. Dans le souci constant de progresser sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, le CCI continuera, dans le cadre du sous-programme, d'envisager de nouveaux moyens d'associer les producteurs économiquement défavorisés aux systèmes mondiaux de production de valeur ajoutée et aux marchés internationaux de façon à garantir la viabilité des initiatives visant à réduire la pauvreté. Les efforts seront axés sur les travaux menés avec des petites et moyennes entreprises dans des secteurs dans lesquels il est possible d'établir d'importants liens en amont avec l'économie parallèle. On s'efforcera en priorité d'élaborer de nouvelles formes de coopération et d'alliance avec de nouveaux partenaires en vue de favoriser le développement durable du commerce dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment avec le secteur privé, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs du développement, en particulier grâce à de meilleurs partenariats dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de l'égalité des sexes. On continuera dans le cadre du sous-programme à faire participer les partenaires des programmes nationaux au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, cibles et indicateurs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à l'évaluation des résultats obtenus et de la contribution du Centre à la réalisation des objectifs.
- 13.3 L'essentiel des activités d'assistance technique du sous-programme portera sur les pays les moins avancés (PMA) et sur les petites économies vulnérables, la moitié des dépenses prévues au titre des fonds extrabudgétaires du CCI devant aller aux PMA d'ici à 2009. Le CCI tiendra surtout compte des besoins spécifiques des États sans littoral et des petits États insulaires, ainsi que de ceux des pays sortant d'un conflit. Les besoins, priorités et capacités d'absorption de ces catégories de pays étant fort différents, le programme d'assistance technique du CCI sera adapté en conséquence. L'accent sera notamment placé sur l'intégration régionale et les débouchés

régionaux. Le CCI poursuivra ses consultations régulières avec les commissions économiques régionales et les groupes de pays intéressés. Le continent africain demeurera le premier bénéficiaire de l'assistance technique du CCI, qui devrait lui consacrer quelque 40 % de ses ressources extrabudgétaires pendant la période 2008-2009.

- 13.4 Le CCI s'attache, au titre de ses activités de coopération technique, à doter les PME des pays en développement ou en transition des moyens de devenir plus concurrentielles sur le marché international. Pour ce faire, il diffuse des informations, mène des activités de formation et fournit des services consultatifs. Ses principaux clients sont les décideurs, les organismes de promotion du commerce des secteurs public et privé et les entreprises exportatrices. Sachant qu'il ne pourra pas toucher toutes les PME d'un pays, le CCI s'emploiera à renforcer les capacités des organismes de promotion du commerce pour en faire des relais efficaces de l'assistance technique liée au commerce, ce qui leur permettra également de continuer à offrir de précieux services à leurs clients.
- 13.5 L'importance du commerce comme principal facteur de développement et la nécessité qui en découle de renforcer les capacités commerciales sont pleinement reconnues dans les textes issus des différents sommets et autres réunions d'instances internationales organisés sous l'égide de l'ONU. Le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey (Mexique), mars 2002) affirmait que les États Membres étaient résolus à promouvoir le commerce en tant que moteur du développement et soulignait qu'une attention toute particulière devait être accordée aux pays les moins avancés et au développement de l'Afrique, notamment par le biais du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, du Programme commun d'assistance technique intégrée, du Fonds d'affectation spéciale mondial du Programme de Doha pour le développement et des activités du CCI. Le G-8 notait en juillet 2005 qu'« une conclusion ambitieuse et équilibrée du Cycle de Doha était le meilleur moyen de faire en sorte que le commerce bénéficie à l'Afrique et d'accroître l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale ». Le CCI continuera à contribuer au suivi du Sommet mondial de 2005 et à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et de la Déclaration de principes ainsi que du Plan d'action du Sommet mondial de Tunis sur la société de l'information.
- 13.6 La Déclaration de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (Doha, novembre 2001) a réaffirmé l'utilité des travaux du CCI et demandé leur renforcement. La déclaration adoptée lors de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC (Hong Kong (Chine), 20 décembre 2005) réaffirmait, en conclusion, le rôle du CCI et encourageait tous les membres à « coopérer avec le Centre du commerce international, qui sous-tend les activités de l'OMC en offrant une tribune permettant aux entreprises d'avoir des échanges avec des négociateurs commerciaux et en donnant aux petites et moyennes entreprises des conseils pratiques sur la manière de tirer parti du cycle commercial multilatéral » (par. 53). Par conséquent, le CCI fera porter l'essentiel de ses activités sur la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement et sur l'application de la Déclaration ministérielle de l'OMC adoptée à Hong Kong, en œuvrant en faveur du renforcement et de l'élargissement des partenariats entre les secteurs public et privé, en encourageant la création d'entreprises dans les pays en développement ou en transition et en aidant les gouvernements à intégrer le commerce dans les programmes nationaux de développement.
- 13.7 Entre 2000 et 2006, le CCI a accru son budget d'assistance technique de 118 % (de 11,6 à 25,3 millions de dollars). En revanche, son budget ordinaire n'a augmenté que de 17,3 % (de 29,5 à 34,6 millions de francs suisses) au cours de la même période. La demande actuelle des clients du CCI représente plus du triple du volume total de l'assistance technique fournie en 2006. Parallèlement, la part de l'assistance technique liée au commerce a crû de 50 % entre 2001 et 2004. Cette part est appelée à augmenter sensiblement puisque l'objectif fixé au titre de l'« aide au

commerce » devrait doubler d'ici à 2010, c'est-à-dire que les ressources additionnelles passeraient de 2 milliards de dollars en 2007 à 5-6 milliards de dollars par an en 2010. Le CCI devrait jouer un rôle déterminant dans la fourniture de l'aide au commerce et s'attend donc à disposer d'une part substantielle du surcroît de ressources extrabudgétaires disponible à ce titre. Pour avoir vu son rôle primordial dans l'aide au commerce et sa mise en œuvre au niveau national reconnu tout dernièrement à l'occasion de réunions de plusieurs instances, le CCI ne manquera pas d'être abondamment sollicité dans l'avenir proche. Pour gérer cette croissance anticipée, il poursuivra une stratégie ciblée, visant à faire face à la fois aux difficultés que pose l'accroissement du volume des services à fournir, tout en continuant d'assurer la qualité, le bien-fondé, l'efficacité et la viabilité de ses interventions. Les apports cruciaux seront confirmés et de nouvelles initiatives envisagées, compte dûment tenu de l'évolution du système commercial mondial ainsi que de la nécessité primordiale de mettre le commerce au service du développement.

- 13.8 Tout en se préparant à cette augmentation de sa base de ressources, le CCI devra continuer à s'acquitter de la responsabilité première qui lui incombe d'assurer une bonne gouvernance et un contrôle efficace. Pour ce faire, il suivra une stratégie soigneusement étudiée, axée sur cinq objectifs clefs, à savoir : 1) l'évaluation continue de la pertinence de ses services par rapport à l'évolution de la demande, l'accent étant mis sur les effets et les résultats; 2) le renforcement des compétences techniques au sein de l'organisation, et la maximisation des synergies internes; 3) l'adaptation de l'assistance technique fournie aux caractéristiques de chaque pays, ou région, 4) la remise à plat des modes de fonctionnement du CCI, notamment l'utilisation plus efficiente de l'assistance technique à base informatique; et 5) le renforcement des partenariats techniques et des alliances stratégiques.
- 13.9 Compte tenu de sa taille réduite et du fait que la demande de services d'appui au commerce va en augmentant et en se diversifiant, le CCI a décidé de prêter son concours technique de diverses manières afin de répondre à la fois à son objectif de sensibilisation et à la nécessité d'obtenir des résultats. Il devra, pour ce faire : i) mettre au point des outils et des services pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises selon son approche « produits mondiaux », ces outils et services étant affinés, adaptés à des besoins et groupes de clients spécifiques et enrichis pour répondre à de nouveaux besoins et le renforcement des capacités et leur durabilité étant assurés grâce à des partenariats à l'échelle nationale visant à adapter les produits mondiaux aux besoins locaux, tandis que des services spécialisés d'appui au commerce ainsi que des associations de producteurs et d'industriels participeront aussi bien à la conception qu'à la production de ces outils; ii) travailler en concertation avec d'autres organismes pour offrir à l'échelle locale un appui d'intensité moyenne dans le cadre de projets multinationaux polyvalents ou de cadres de programmes tels que le Cadre intégré renforcé et le Programme commun d'assistance technique intégrée; iii) et concevoir et exécuter des projets de pays et de région à haute intensité qui offriront de plus en plus un dosage approprié d'outils et de services dans un « cadre de programme de pays intégré » élaboré par le CCI.
- 13.10 Le plus grand défi auquel le CCI devra faire face dans le cadre de l'exécution de ses programmes consistera à faire en sorte que les pays clients bénéficient d'un dosage idéal d'outils, de services et de programmes adaptés à leurs besoins et à leur situation spécifique, et ce au moindre coût, et à assurer la durabilité de ses actions à long terme. Le renforcement des capacités nationales demeurera indispensable à cet égard. En conséquence, pour que ses activités aient le maximum d'impact, le CCI s'emploiera essentiellement à intensifier sa collaboration avec des institutions partenaires des pays en développement ou en transition. Un élément clef de la stratégie du CCI consistera à affiner constamment les outils et les méthodes disponibles afin que l'assistance technique qu'il fournit suive systématiquement l'évolution rapide des besoins des marchés mondiaux. Cette approche, appliquée avec succès depuis plusieurs années, permettra au Centre de conserver toute sa pertinence.

- 13.11 Le programme de travail du Centre est examiné chaque année par le Groupe consultatif commun du CCI, principale instance intergouvernementale d'élaboration des politiques du Centre, qui est ouvert aux membres de la CNUCED et de l'OMC et dont le rapport et les recommandations sont soumis au Conseil général de l'OMC et au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED pour examen. En outre, chaque année, le Groupe consultatif tient une session informelle pour faire le point sur certaines activités du Centre.
- 13.12 Conformément aux dispositions administratives adoptées par l'ONU et l'OMC, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale, au deuxième trimestre de 2007, un fascicule simplifié indiquant le montant des ressources que le CCI compte demander pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Sect. 13)]. Un rapport analogue a été présenté à l'OMC. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/7), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale prenne note des ressources proposées dans le cadre des prévisions budgétaires préliminaires.
- 13.13 Le projet de budget-programme du CCI pour 2008-2009 figurant dans le présent document est en augmentation de 311 500 francs suisses, soit 0,4 % par rapport au budget approuvé pour 2006-2007, la principale modification de fond concernant la création proposée de quatre postes d'administrateur (1 P-4 et 3 P-2) et le transfert d'un poste P-2 reclassé au niveau P-4. L'augmentation nette de 311 500 francs suisses est imputable : a) à l'effet-report de la création de trois postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3) approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 (152 200 francs suisses); et b) à la création de quatre nouveaux postes d'administrateur (1 P-4 et 3 P-2), au transfert d'un poste P-2 reclassé au niveau P-4 et à la suppression de trois postes d'agent des services généraux (159 300 francs suisses). Les propositions portent sur :
- a) La création d'un poste P-4 (Spécialiste de la gestion axée sur les résultats et de l'évaluation) au Cabinet du Directeur exécutif pour mettre au point et appliquer des méthodes de suivi des résultats de l'organisation et d'établissement de rapports réguliers à ce sujet et pour aider les chefs de service et le personnel du CCI à tirer parti de l'expérience pratique qu'ils ont acquise pour mieux définir et suivre les indicateurs de résultats des programmes et projets;
 - b) La création de deux postes P-2 dans la Division du développement des produits et des marchés, dont un concepteur de systèmes d'information, pour doter la section d'information commerciale des ressources et des compétences nécessaires à la mise au point et à l'entretien de nouveaux outils de gestion informatisée et un spécialiste de l'information commerciale, pour appuyer le programme de recherche du CCI dans ce domaine, en développer le contenu et permettre à la section de gérer un service de renseignements et de répondre aux demandes que lui adressent les organismes d'aide au commerce des pays en développement;
 - c) La création d'un poste P-2 (spécialiste des ressources humaines) dans la Division de l'appui au programme pour en renforcer les capacités, compte tenu de la nécessité d'évaluer et d'adopter des méthodes de gestion des ressources humaines stratégiques et d'encadrer le personnel et les chefs de service pour qu'ils améliorent leur productivité et leur efficacité, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats;
 - d) Le transfert d'un poste P-2 d'éditeur Web, reclassé à P-4, de la Division de l'appui au programme au Cabinet du Directeur exécutif, pour renforcer la fonction de communication stratégique du CCI et;
 - e) La suppression de deux postes d'agent des services généraux (SG) de la Division du développement des produits et des marchés et d'un poste d'agent des services généraux (SG) de la Division de l'appui au programme ayant perdu leur utilité du fait de l'utilisation croissante de sources d'information numériques.

- 13.14 Les montants prévus pour 2008-2009 au titre des ressources autres que celles affectées à des postes s'élèveraient à 16 102 700 francs suisses (avant actualisation des coûts), leur répartition ayant évolué compte tenu des besoins. La hausse des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel (35 600 francs suisses), de la formation (50 000 francs suisses) et du mobilier et de l'équipement (155 000 francs suisses) est compensée par une diminution des dépenses prévues au titre des frais généraux de fonctionnement et des fournitures et accessoires (51 200 francs suisses).
- 13.15 Le tableau 13.2 indique, en francs suisses, après actualisation des coûts, les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009. La contribution de chaque organisation pour l'exercice biennal 2008-2009 est estimée à 34 526 200 francs suisses, soit 28 771 800 dollars au taux de change de 1,20 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis.
- 13.16 Les recettes diverses pour l'exercice biennal 2008-2009 sont actuellement estimées à 700 000 francs suisses, soit une augmentation de 230 000 francs suisses par rapport aux prévisions de 470 000 francs suisses pour l'exercice biennal 2006-2007.
- 13.17 On estime à quelque 80 millions de dollars des États-Unis (soit 96 millions de francs suisses au taux de change de 1,20 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis) les ressources extrabudgétaires qui seront disponibles pour l'exercice biennal 2008-2009, soit 19 % par an de plus que la totalité des ressources extrabudgétaires dont le CCI a disposé pour l'exercice biennal 2006-2007. Les fonds extrabudgétaires, qui viennent s'ajouter aux ressources ordinaires, permettent au CCI d'exécuter ses projets de coopération technique à l'aide des outils et de la base de connaissances créés grâce aux crédits ouverts au titre du budget ordinaire.
- 13.18 La question des publications en tant que partie intégrante du programme de travail a été examinée. Il est prévu que les publications en série et isolées paraîtront comme indiqué dans le tableau 13.1 et comme décrit plus loin sous la rubrique Produits.

Tableau 13.1

Tableau récapitulatif des publications (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)

<i>Publications</i>	<i>2004-2005 Nombre effectif</i>	<i>2006-2007 Estimation</i>	<i>2008-2009 Prévision</i>
Publications en série	142	161	198
Publications isolées	169	70	52
Total	311	231	250

- 13.19 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le CCI procédera à un certain nombre d'auto-évaluations de projets, de programmes et de domaines d'activités thématiques, ainsi qu'aux auto-évaluations obligatoires de l'exécution des sous-programmes, ce qui impliquera notamment la collecte, l'analyse et la mise à jour de données sur l'exécution des programmes ainsi que la rédaction et l'évaluation des comptes rendus des réalisations. Parmi les auto-évaluations discrétionnaires prévues, il convient de citer : i) une évaluation des réseaux du CCI, ii) une évaluation des activités du CCI dans les domaines de la stratégie d'exportation et de l'intégration commerciale, iii) une évaluation des activités du CCI dans le domaine des exportations de services et iv) une enquête annuelle externe auprès des clients du CCI. Viendront s'y ajouter des évaluations de projets et programmes du CCI, comme les projets de pays financés par la Commission européenne dans les pays d'Asie, d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le projet de produits de base de l'Union européenne, le projet au Brésil financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement brésilien, ainsi qu'un certain nombre d'autres projets de pays financés au titre du Cadre intégré renforcé. Un montant total de

1 190 000 dollars, dont 750 000 dollars au titre des postes et 440 000 dollars au titre des autres objets de dépense (soit 1 428 000 francs suisses au taux de change de 1,20 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis), prélevé sur le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires, sera utilisé à cette fin.

Tableau 13.2

Prévisions de dépenses

(En milliers de francs suisses)

Catégorie	Crédits ouverts 2006-2007	Accroissement des ressources		Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 Dépenses prévues	2008 Dépenses prévues	2009 Dépenses prévues (première estimation)
		Montant	Pour- centage					
Postes	52 266,7	311,5	0,6	52 578,2	984,6	53 562,8	26 647,4	26 915,4
Autres objets de dépense	16 102,7	–	–	16 102,7	86,7	16 189,4	8 094,7	8 094,7
Total	68 369,4	311,5	0,4	68 680,9	1 071,3	69 752,2	34 742,1	35 010,1
À déduire : recettes	470,0	230,0	48,9	700,0	–	700,0	350,0	350,0
Montant net réparti entre les deux organisations participantes	67 899,4	81,5	–	67 980,9	1 071,3	69 052,2	34 392,1	34 660,1
Part de chaque organisation participante	33 949,7	40,7	–	33 990,5	535,7	34 526,2	17 196,1	17 330,1

Tableau 13.3

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaire ^a			
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	4	4	–	–	1	1	5	5
P-5	18	18	–	–	1	1	19	19
P-4/3	46	48	–	–	7	7	53	55
P-2/1	10	12	–	–	–	–	10	12
Total partiel	80	84	–	–	9	9	89	93
Agent des services généraux	76	73	–	–	11	11	87	84
Total	156	157	–	–	20	20	176	177

^a Seuls les postes financés au titre des dépenses d'appui au programme sont indiqués.

Programme de travail

13.20 À sa quarante-septième session, le Comité du programme et de la coordination a approuvé le plan-programme biennal pour l'exercice 2008-2009 (A/62/16). L'objectif primordial du CCI est d'aider les pays en développement ou en transition à améliorer leur compétitivité internationale et à accroître leurs exportations, ce qui leur permettra de créer des emplois et de réduire la pauvreté. Pour atteindre cet objectif, le sous-programme s'appuiera sur les résultats obtenus et les enseignements tirés au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

13.21 Aux termes de la mission révisée du CCI, « le Centre contribue au succès des exportations des entreprises des pays en développement en offrant avec ses partenaires des solutions de développement du commerce pour le secteur privé, les institutions de promotion du commerce et les décideurs ». Pour s'acquitter de cette mission, il s'emploiera à :

- a) Aider les décideurs à intégrer le secteur privé dans l'économie mondiale;
- b) Renforcer la capacité des institutions de promotion du commerce à aider les entreprises;
- c) Améliorer la compétitivité des entreprises sur le plan international.

Ce faisant, le Centre fournira ses services selon une approche intégrée mettant l'accent sur la création de partenariats entre le secteur privé, les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile. Il continuera à travailler avec les gouvernements pour garantir l'intégration du commerce dans les plans et politiques de développement national.

13.22 L'assistance technique est fournie aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional. Pour atteindre ses objectifs, le Centre du commerce international : a) aidera les experts en stratégie commerciale, les responsables d'institutions de promotion du commerce et les petites et moyennes entreprises à fixer des priorités en leur apportant un concours dans l'étude de marché et en leur donnant des informations sur les marchés, ce qui leur permettra de prendre des décisions judicieuses; b) aidera à instaurer des conditions plus propices à l'essor des activités commerciales internationales des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises, en coopérant avec les partenaires du réseau et les institutions de promotion du commerce; c) facilitera la mise en place par les institutions nationales et sectorielles de promotion du commerce et leurs réseaux, de services d'information répondant aux besoins des entreprises auxquelles ils s'adressent, l'objectif étant de créer un système d'« information commerciale »; d) renforcera les capacités dont disposent les institutions régionales et nationales pour offrir des activités de formation à la gestion, aux exportations et au commerce électronique aux petites et moyennes entreprises et aux nouvelles entreprises, pour évaluer les ressources dont ont besoin ces entreprises et pour trouver des solutions à leurs problèmes; e) répondra aux besoins les plus urgents en matière de développement de l'offre et des marchés, par produit et par secteur, en apportant une assistance aux associations sectorielles, aux institutions de promotion du commerce et, directement, aux petites et moyennes entreprises exportatrices; f) faire participer les milieux d'affaires et renforcer les capacités d'exécution des programmes de promotion des exportations et de formation dans un ensemble très divers d'institutions de promotion du commerce, dans l'intérêt des petites et moyennes entreprises du secteur des services et en vue, notamment, de favoriser leur participation à l'Accord général sur le commerce des services; et g) renforcer la compétitivité des entreprises par une gestion plus rentable et rationnelle des filières d'approvisionnement, y compris l'établissement et l'application de diagnostics et de stratégies sectoriels conçus en fonction des marchés et de la chaîne de valeur ajoutée. Pour chacune de ces activités, le Centre tiendra pleinement compte des sujets de préoccupation intersectoriels que sont la réduction de la pauvreté, l'intégration des sexes, la coopération Sud-Sud, la gestion durable de l'environnement et la réduction du fossé numérique.

- 13.23 Pour financer ces activités, le Centre continuera à répartir de manière judicieuse les ressources dont il dispose au titre de son budget ordinaire entre la recherche appliquée et la mise au point des instruments des produits et des programmes nécessaires. Les ressources du budget ordinaire servent essentiellement à recueillir et à analyser des renseignements sur les marchés et les possibilités commerciales et à élaborer des instruments génériques que les entreprises et les organisations partenaires des pays en développement ou en transition utiliseront par la suite en les adaptant à leurs besoins propres. L'accent mis sur la recherche appliquée garantit une coopération technique de haut niveau, avec des délais et des coûts de livraison sur le terrain réduits. Les technologies de l'information et de la communication sont de plus en plus utilisées aux fins de la recherche appliquée et de l'assistance technique. Les demandes d'assistance technique adressées au Centre continuent à dépasser ses capacités, ce qui l'oblige à trouver des moyens novateurs pour y répondre.
- 13.24 Le Centre mène ses activités de coopération technique en coordination avec ses organes de tutelle, la CNUCED et l'OMC. Il continuera à rechercher de nouveaux partenariats et alliances stratégiques pour compléter ses domaines d'expertise et pour être plus présent dans les secteurs ou régions où la demande dépasse ses capacités d'exécution. Il s'agira notamment de former de nouvelles alliances avec le secteur privé, de créer de nouveaux modèles de coopération avec les partenaires nationaux et régionaux des pays en développement et d'augmenter le nombre de partenariats de ce type, et de renforcer la cohérence de son action avec celle des organismes des Nations Unies œuvrant dans le même domaine. La collaboration avec les organisations dont relève le Centre, à savoir la CNUCED et l'OMC, sera renforcée, notamment dans le cadre d'une nouvelle phase d'assistance au renforcement des capacités des pays africains participant aux négociations commerciales, à laquelle participent les trois organismes au titre du suivi du Programme commun d'assistance technique. Le Centre travaillera en étroite collaboration avec d'autres organismes dans le cadre des initiatives du Cadre intégré renforcé et de l'aide au commerce et mettra à profit ses compétences dans le domaine de la promotion des exportations. Il renforcera sa collaboration avec les partenaires actuels ainsi qu'avec des organes et organismes qui œuvrent en faveur du renforcement des capacités liées au commerce, comme le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation internationale de normalisation, la Banque mondiale/le Service consultatif pour les investissements étrangers, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, les commissions économiques régionales et les banques régionales de développement. La collaboration directe avec des services de coopération technique bilatérale, principalement dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, aux fins de la conception et de la mise en œuvre d'activités à mener sur le terrain, sera renforcée. Pour ce faire, le Centre entretiendra avec les donateurs des relations fondées sur une stratégie plus claire, incluant la présentation de son document de programme consolidé pour la période 2008-2009, un appel aux donateurs pour qu'ils prennent des engagements pluriannuels, une augmentation de la part des fonds sans affectation particulière et l'harmonisation et la rationalisation des procédures du Centre en matière d'établissement de rapports.
- 13.25 La nouvelle direction du CCI, s'appuyant sur la bonne réputation de l'organisation, a entrepris de la transformer en centre d'excellence pour le renforcement des capacités en matière d'exportation. Ce changement, qui s'explique principalement par les conclusions de l'évaluation externe globale du CCI et les recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport sur le CCI (A/59/229), a été validé en avril 2007 par le Groupe consultatif conjoint. Il vise à accroître l'impact global du Centre, à appliquer une gestion axée sur les résultats et à mettre les pratiques optimales du CCI à la portée de ses clients. Le processus de changement a des incidences importantes sur la gestion interne, la transparence, la gouvernance, le rôle du suivi et de

l'évaluation ainsi que les relations du CCI avec les donateurs. L'accent sera mis en particulier sur la clarification de la logique d'intervention du CCI, avec la définition d'indicateurs de performance au niveau des projets, des programmes et des entreprises, et sur l'utilisation systématique de l'approche du cadre logique. Pour ce faire, le CCI devra renforcer ses fonctions centrales et en particulier sa capacité en matière de communication, de suivi et d'évaluation.

- 13.26 La structure organisationnelle du CCI, dirigé par un directeur exécutif, comprend trois divisions techniques et la Division de l'appui aux programmes. Le Bureau du Directeur exécutif assure la direction stratégique du Centre pour ce qui est de son développement et de sa gestion. Il coordonne son programme de travail en procédant à la planification stratégique et en s'acquittant des fonctions essentielles d'évaluation, de mobilisation des ressources, de communication et d'information du public. Il représente le Centre dans ses contacts de haut niveau avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, l'OMC et d'autres organisations. Il préside les principaux comités afin de définir les grands axes du développement et des politiques du Centre, ainsi que ses orientations stratégiques. Il assume également la responsabilité des aspects techniques et de la gestion du Forum mondial pour le développement des exportations (précédemment appelé Forum exécutif sur les stratégies nationales d'exportation). Il s'agit d'une des activités phares du CCI, qui consiste en un cycle annuel de travaux de recherche, de consultations, de publications et d'assistance technique sur le terrain mettant l'accent sur les pratiques optimales en matière de stratégie de développement des exportations. Il permet aux pays en développement ou en transition d'adopter une approche stratégique pour améliorer leur compétitivité sur le plan international et pour allouer leurs ressources limitées au développement des exportations nationales. Le Forum mondial pour le développement des exportations conservera donc ses fonctions, le budget ordinaire finançant ses principales activités, tandis que des ressources extrabudgétaires seront allouées à ses activités à caractère national ou régional.
- 13.27 La Division de la coordination de la coopération technique veille à ce que les activités du Centre, y compris celles menées avec des partenaires sur le terrain, soient conformes aux priorités et programmes nationaux et régionaux de promotion du commerce. Elle dirige l'évaluation des besoins du Centre et le processus d'élaboration de ses programmes et gère des projets intégrés aux niveaux national, régional et interrégional. La Division continuera à : a) s'employer tout particulièrement à aider les pays africains à participer au système commercial multilatéral tout en renforçant leurs capacités en matière d'offre; b) s'efforcer particulièrement, à l'échelon interrégional, de répondre à la demande de coopération technique émanant des pays les moins avancés (PMA) par le biais du nouveau Cadre intégré renforcé d'assistance technique relative au commerce; et c) veiller encore davantage à ce que ces initiatives interrégionales et multi-institutions aillent dans le sens des initiatives en cours en matière d'assistance technique relative au commerce et les appuient directement. En outre, la Division, en s'appuyant sur les résultats concrets du Programme de réduction de la pauvreté par le biais des exportations, s'emploiera à sensibiliser les autorités nationales compétentes aux possibilités qu'offre le commerce international de réduire la pauvreté dans les zones rurales; à renforcer les capacités au niveau des entreprises et à l'échelon national, conformément au Programme de promotion des échanges Sud-Sud, en tirant parti du succès des partenariats actuels; parachèvera les nouvelles initiatives de développement des échanges régionaux concernant trois sous-régions, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC); et élaborera un important programme visant à renforcer les services d'appui des institutions de promotion du commerce à l'intention des pays arabes et des pays d'Asie. La coopération sera axée sur l'élaboration de nouveaux programmes sectoriels destinés à assurer la viabilité des principaux secteurs d'exportation.

- 13.28 La Division des services d'appui au commerce a pour mission de fournir des services fonctionnels optimaux aux petites et moyennes entreprises afin d'améliorer leur compétitivité sur les marchés mondiaux en étroite collaboration avec la Division de la coordination de la coopération technique (dimension géographique) et avec la Division du développement des produits et des marchés (dimension sectorielle). Les domaines couverts sont les suivants :
- a) Optimisation du cycle commercial, qui comprend l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'achat des intrants à la fourniture des produits/services, l'accent étant mis sur la formation à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de valeur ainsi que sur le conditionnement et la commercialisation des produits d'exportation, les normes et la gestion de la qualité;
 - b) Gestion de l'entreprise, notamment évaluation des besoins, stratégie d'exportation et commercialisation. Dans ce domaine, la Division continuera de mettre au point des produits et d'exécuter des programmes visant à renforcer durablement les capacités nationales et régionales en formant et en agréant des consultants qui communiqueront au plus grand nombre possible de chefs d'entreprise leurs connaissances et leurs compétences selon l'approche stratégique « One to One to Many » par le biais d'institutions de promotion du commerce efficaces et bien gérées (il s'agit là du volet central du deuxième objectif stratégique du Centre, qui vise à renforcer les opérations des institutions de promotion du commerce en dispensant une formation à la gestion, en créant et en gérant des réseaux de prestation de services efficaces et en proposant des méthodes d'évaluation comparative);
 - c) Gestion de l'environnement économique, de façon à créer des conditions plus favorables aux activités commerciales des petites entreprises, en apportant un appui et en intervenant dans le domaine de l'accès au financement du renforcement des institutions de promotion du commerce, de la conception et de l'application de stratégies sectorielles, notamment de l'aspect commercial des négociations à l'OMC et de la promotion des aspects juridiques du commerce extérieur;
 - d) Utilisation des technologies de l'information et de la communication pour le développement des entreprises, l'accent étant mis sur le transfert des connaissances dans les domaines des applications informatiques (cybercommerce) et des modes de paiement en ligne sur le réseautage grâce à la mise en ligne des places commerciales et sur l'aide à apporter aux gouvernements pour qu'ils intègrent les opérations en ligne dans leur stratégie d'exportation nationale.
- 13.29 La Division du développement des produits et des marchés continuera à mettre l'accent sur l'aide à apporter au secteur privé des pays en développement ou en transition pour qu'il réagisse positivement aux nouvelles tendances du marché, aux nouveaux débouchés et aux nouvelles pratiques commerciales, par le biais de quatre programmes techniques portant, respectivement, sur :
- a) Les études de marché stratégiques et opérationnelles, qui répondront à quatre objectifs : rendre plus transparent le commerce international, élaborer et fournir des outils d'aide à la décision, effectuer des études approfondies sur des questions commerciales spécifiques et renforcer les capacités en matière d'études de marché stratégiques et opérationnelles;
 - b) La gestion de l'information commerciale, qui mettra l'accent sur deux objectifs stratégiques intimement liés, à savoir : le renforcement de la capacité des services d'information des institutions de promotion du commerce, notamment des organisations sectorielles et thématiques, grâce à des services consultatifs et de formation; et la création de réseaux d'information nationaux et régionaux qui relieront les organisations sectorielles et thématiques aux organisations de promotion du commerce ayant une large assise à l'échelon national;

- c) La mise au point de produits spécifiques et le développement des marchés, programme qui permettra d'aider les entreprises à mieux comprendre les tendances et les besoins du marché international de façon à ce qu'elles puissent améliorer leurs capacités de commercialisation et mieux exporter leurs produits;
 - d) Le commerce des services, où l'assistance sera destinée aux gouvernements, aux associations commerciales et industrielles et aux exportateurs potentiels de services. Le programme couvrira essentiellement les services d'entreprise à entreprise et visera à aider les exportateurs de services à surmonter les difficultés propres à ce type d'échange.
- 13.30 La Division de l'appui aux programmes fournit l'appui administratif, logistique et technique dont le CCI a besoin pour planifier et exécuter son programme de travail. Elle est chargée de faire rapport à l'Organisation des Nations Unies et à l'OMC sur l'exécution du budget ordinaire et de contrôler le respect des règles et règlement officiels s'agissant des activités financées à la fois par le budget ordinaire et par des ressources extrabudgétaires. Elle représente le Centre aux réunions de coordination interinstitutions et dans les activités menées dans un contexte administratif, juridique ou technologique, ainsi que dans le domaine de la sécurité, et est également chargée d'assurer la liaison avec les organes de contrôle, ainsi que la planification et la coordination de la mise en œuvre de leurs recommandations. Elle aide le Centre à s'acquitter de son mandat et à atteindre son objectif qui est d'accroître le volume et l'efficacité de l'assistance technique.

Tableau 13.4

Objectifs pour la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Promouvoir le développement humain durable et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement ou en transition par le développement du commerce et de l'entreprise au niveau international

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Assistance aux décideurs en vue de l'intégration du secteur privé dans l'économie mondiale

a) i) Augmentation du nombre de stratégies de développement du commerce mises au point et appliquées, notamment l'augmentation du nombre de cas dans lesquels le commerce est intégré aux stratégies de développement national à la suite de l'assistance fournie par le CCI pour permettre aux décideurs d'élaborer des politiques et des programmes de développement efficaces

Mesure des résultats

2006-2007 (estimation) : 110 stratégies de développement commercial
2008-2009 (objectif) : 150 stratégies de développement commercial

ii) Augmentation du nombre de réseaux nationaux ayant créé des activités relatives au système commercial multilatéral grâce à

l'assistance du CCI qui a permis aux décideurs de comprendre les besoins de l'entreprise et de créer un environnement économique favorable

Mesure des résultats

2006-2007 (estimation) : 250 réseaux nationaux

2008-2009 (objectif) : 320 réseaux nationaux

iii) Augmentation du nombre de cas dans lesquels les positions de négociation ont été améliorées grâce à la contribution analytique et à la participation du secteur privé, avec le concours du CCI, en permettant aux décideurs d'intégrer le volet entreprise dans les négociations commerciales

Mesure des résultats

2006-2007 (estimation) : 21 par période biennale

2008-2009 (objectif) : 35 par période biennale

b) Renforcement des capacités des institutions de promotion du commerce qui apportent leur concours aux entreprises

b) i) Augmentation du nombre d'institutions de promotion du commerce qui ont amélioré leur classement dans le tableau de référence des institutions de promotion des entreprises du CCI grâce à l'assistance du Centre

Mesure des résultats

2006-2007 (estimation) : 0

2008-2009 (objectif) : 40 institutions de promotion du commerce

ii) Augmentation du nombre de propositions présentées par les institutions de promotion du commerce aux autorités compétentes avec le concours du CCI

Mesure des résultats

2006-2007 (estimation) : 20 propositions

2008-2009 (objectif) : 30 propositions

c) Amélioration de la compétitivité internationale des entreprises

c) i) Augmentation du nombre d'entreprises pouvant formuler des stratégies commerciales judicieuses grâce la formation dispensée par le CCI dans le domaine de la gestion des exportations, livrées directement ou indirectement

Mesure des résultats

2006-2007 (estimation) : 250 entreprises
par période biennale

2008-2009 (objectif) : 500 entreprises
par période biennale

ii) Augmentation du nombre d'entreprises en mesure d'exporter grâce aux activités de formation du CCI, assurées directement ou indirectement

Mesure des résultats

2006-2007 (estimation) : 200 entreprises
par période biennale

2008-2009 (objectif) : 250 entreprises
par période biennale

iii) Augmentation du nombre d'entreprises ayant rencontré des acheteurs potentiels et, en conséquence, ayant conclu des transactions commerciales grâce au soutien du CCI

Mesure des résultats

2006-2007 (estimation) : 100 entreprises
par période biennale

2008-2009 (objectif) : 340 entreprises
par période biennale

Facteurs externes

- 13.31 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et obtenir les résultats escomptés à condition que : a) la communauté internationale et les autres parties prenantes tiennent tous leurs engagements; b) le montant des fonds extrabudgétaires ne diminue pas sensiblement; c) la situation politique et géographique reste stable dans les pays bénéficiaires et permet la réalisation des activités du programme; d) les mandats de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales ayant des incidences sur le CCI ne changent pas; e) l'environnement dans les pays bénéficiaires, notamment les politiques budgétaires et monétaires et d'autres mesures, y compris l'infrastructure physique, soit favorable.

Produits

- 13.32 Au cours de la période biennale 2008-2009, les produits suivants seront fournis :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels : réunions annuelles officielles et officieuses du Groupe consultatif commun (4); réunions du Comité consultatif du Fonds mondial d'affectation spéciale (6); réunions du Groupe de coordination du Comité du Fonds commun d'affectation spéciale (4);

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel sur les activités du Centre du commerce international CNUCED/OMC et annexes (8); rapports du Groupe consultatif commun (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : magazine intitulé *International Trade Forum* (32); répertoires et bibliographies (5); outils électroniques d'analyse des marchés (13); informations commerciales (22); bulletins et brochures d'information (106); divers (20);
 - ii) Publications ponctuelles : manuels sur la promotion commerciale (14); études de marché et guides des produits de base (3); outils de perfectionnement des cadres d'entreprise (26); programmes de formation en ligne et sur CD-ROM (4); divers (5);
 - iii) Un service de renseignement sera ouvert à l'intention des membres du réseau CCI d'institutions de promotion du commerce et pourra répondre à environ 500 demandes portant sur des questions de fond;
- c) Coopération technique :
 - i) Services consultatifs (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : environ 2 400 missions de courte durée seront organisées à la demande des gouvernements et d'organisations nationales, sous-régionales et régionales pour évaluer, concevoir, formuler et exécuter des projets de coopération technique particuliers ou des éléments de programme. Les domaines particuliers couverts par les services consultatifs comprendront : l'évaluation des besoins des usagers et des insuffisances sur le plan des moyens des évaluations du potentiel d'exportation par secteur; l'élaboration de stratégies d'exportation aux niveaux national et sectoriel; la mise en place, la promotion et la gestion de services et de réseaux d'information commerciale et la mesure des résultats pertinents; les analyses de marché; le renforcement des capacités du réseau national de promotion du commerce, notamment des associations axées sur les produits ou les services, les incidences du système commercial multilatéral sur les entreprises; le renforcement des capacités et des services dans le domaine des compétences de gestion; la cybercompétence, le financement du commerce, le droit commercial, la gestion de la qualité et les normes de qualité; le conditionnement des produits d'exportation; le développement des institutions et la formation de formateurs dans les domaines des exportations et de la gestion des achats et de l'approvisionnement; le commerce électronique et les systèmes informatiques de gestion de la chaîne des approvisionnements; la réforme et l'amélioration des marchés publics;
 - ii) Formation de groupe (ressources extrabudgétaires) : environ 600 activités de formation et de sensibilisation (environ 23 000 participants) sur des thèmes choisis;
 - iii) Projets sur le terrain (ressources extrabudgétaires) : 126 projets (80 au niveau national, 26 au niveau régional et 20 au niveau interrégional).

Tableau 13.5

Ressources nécessaires (budget intégral)

Catégorie	Ressources (en milliers de francs suisses)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	52 266,7	52 578,2	156	157
Autres dépenses	16 102,7	16 102,7	–	–
Total partiel	68 369,4	68 680,9	156	157
Ressources extrabudgétaires	80 418,2	96 000,0	20	20
Total	148 787,6	164 680,9	176	177

- 13.33 Le montant de 52 578 200 francs suisses (FS) (avant actualisation des coûts) demandé pour les postes doit permettre de financer 84 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur ainsi que de 73 postes d'agent des services généraux. L'augmentation de 311 500 francs suisses est imputable à l'effet retard (152 200 francs suisses) des trois postes d'administrateur (1 P-5, 1P-4 et 1 P-3) approuvés pour la période biennale 2006-2007, à la création de quatre nouveaux postes d'administrateur (1 P-4 et 3 P-2), soit une augmentation nette de 159 300 francs suisses au redéploiement et au reclassement d'un poste P-2 à la classe P-4 et à la suppression de trois postes d'agent des services généraux. L'augmentation des ressources nécessaires au titre des postes s'explique par : a) la création d'un poste P-4 de haut responsable chargé de l'évaluation et de la gestion axée sur les résultats au Bureau du Directeur exécutif pour que soient mises en place les capacités nécessaires à l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre les résultats et la réalisation des objectifs, ainsi qu'à la création de mécanismes pour mesurer les résultats au niveau des usagers finaux dans les pays bénéficiaires; b) le reclassement au niveau P-4 d'un poste P-2 de responsable du site Web, pour renforcer les fonctions de communication du Centre; c) la création d'un poste P-4 d'informaticien à la Division du développement des produits et des marchés, pour que la Section de l'information commerciale dispose de personnel ayant les ressources et les compétences nécessaires pour mettre en place et gérer de nouveaux outils informatiques; d) la création d'un poste P-2 de responsable de l'information commerciale à la Division du développement des produits et des marchés, pour appuyer le programme de recherche et l'élaboration de contenu en ce qui concerne l'information commerciale et renforcer les moyens dont la section dispose pour gérer un service de renseignements à l'intention des institutions de promotion du commerce des pays en développement; e) la création d'un poste P-2 de spécialiste des ressources humaines à la Division de l'appui aux programmes pour répondre à la nécessité de définir de nouvelles politiques et stratégies, de conseiller le personnel d'encadrer le personnel et les responsables en vue d'améliorer la productivité et l'efficacité dans le cadre de la gestion axée sur les résultats; f) la suppression de deux postes d'agent des services généraux (un poste d'aide-bibliothécaire et un poste d'assistant de recherche à la Section de l'information commerciale), devenus inutiles dans la mesure où les tâches y relatives ont changé de nature en raison de l'informatisation des sources d'information et où les autres fonctions ont été réparties entre d'autres fonctionnaires; g) la suppression d'un poste d'agent des services généraux à la Section des ressources humaines s'explique principalement par la réduction du temps nécessaire pour accomplir des tâches administratives de routine depuis l'adoption du système de recrutement en ligne et l'informatisation récente de la base de données sur les ressources humaines, ainsi que par le recours à l'informatique et la réaffectation des tâches qui étaient liées à ce poste.

- 13.34 Le montant estimatif de 16 107 700 francs suisses (avant actualisation des coûts) demandé au titre des autres dépenses inclut, notamment, le personnel temporaire, les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les subventions et contributions à des activités et services communs avec l'Organisation des Nations Unies.
- 13.35 Les ressources extrabudgétaires sont estimées à 96 millions de francs suisses pour la période biennale 2008-2009. Ces estimations se fondent sur le fait que les ressources financières disponibles pour l'assistance technique relative au commerce ont augmenté de façon exponentielle et que le CCI est considéré par les donateurs comme un bénéficiaire de choix. Le Centre négocie actuellement avec les donateurs le financement de vastes programmes intégrés, particulièrement en Afrique, et recevra très probablement les fonds nécessaires. Par conséquent, le Centre devrait disposer pour la période biennale 2008-2009 de ressources extrabudgétaires supérieures à celles de l'exercice précédent.

Tableau 13.6

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées
par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires**

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
(A/50/7/Add.16)**

Il faudrait que le prochain projet de budget-programme rende compte des efforts qui auront été déployés pour harmoniser encore plus les procédures et des progrès réalisés dans ce domaine et qu'il contienne une évaluation de la façon dont les nouvelles procédures fonctionnent et dont elles ont contribué à simplifier et à rationaliser les méthodes de présentation budgétaire (par. 12).

Les nouvelles procédures introduites pour le cycle budgétaire de 2006-2007 ont permis de réduire la quantité de travail et d'éviter les doubles emplois dans le processus de présentation du budget. Il est prévu de déterminer pendant l'exercice 2008-2009, dans le cadre du processus de gestion du changement du CCI, s'il est possible de procéder à une harmonisation plus poussée.

**Comité des commissaires aux comptes
(A/61/5/vol. III, chap. II)**

Le Comité a recommandé que le Centre examine la question du montant de la réserve de fonctionnement concernée au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, afin de répondre à ses besoins opérationnels, sous réserve des nouvelles instructions sur la gestion des fonds d'affectation spéciale que doit publier l'Organisation des Nations Unies (par. 24).

Le Centre a accepté cette recommandation sous réserve de la présentation à l'Assemblée générale du rapport du Secrétaire général sur cette question. Le Centre a ensuite décidé de poser la question de la réserve de fonctionnement à son organe directeur avant la publication par le Secrétariat des Nations Unies d'instructions à ce sujet. En février 2007, le Centre a pris contact avec les donateurs pour leur demander s'ils étaient d'accord pour que le montant de la réserve de fonctionnement soit augmenté progressivement, en recourant aux intérêts perçus ou aux gains de change ou encore par des versements forfaitaires. Plusieurs des

Le Comité a recommandé que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies publie dans les meilleurs délais des instructions révisées sur la gestion des fonds d'affectation spéciale (par. 25).

Le Comité a recommandé que le CCI continue de s'efforcer d'intégrer les normes du SIS dans la conception de ses propres outils d'établissement des rapports afin de simplifier les procédures correspondantes (par. 51).

donateurs ayant répondu aux propositions n'avaient pas d'objections à formuler. Enfin, la question a été débattue au sein du Comité consultatif sur le Fonds mondial d'affectation spéciale, composé de donateurs et de bénéficiaires, et approuvée à l'unanimité.

Des directives révisées sont en cours d'examen dans le cadre de l'analyse en cours des fonds d'affectation spéciale. Une fois connus les résultats de cette analyse, des procédures révisées devraient être publiées par l'Organisation avant juin 2008.

Le rapport du Secrétaire général sur l'introduction des Systèmes d'entreprise sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Le CCI fera en sorte d'aligner ses outils sur la stratégie de l'organisation en matière de TIC. En attendant, le Centre a mis au point un outil pour compléter son portail de projets, à savoir le Portail des opérations, qui devrait permettre de générer des informations automatisées pour le SIS, ainsi que d'utiliser l'information obtenue grâce au SIS aux fins de la planification de ses propres activités et de l'établissement de rapports à leur sujet. Le Portail des opérations a été testé en 2006 dans plusieurs sections et des enseignements précieux ont été tirés de cette expérience. Le processus de gestion du changement a montré, toutefois, que le Portail des opérations ne répondrait pas pleinement aux besoins futurs du Centre en matière de planification, de suivi et d'établissement de rapports. La préparation du document de programme du Centre exige une approche de la planification et de la programmation davantage orientée sur les résultats. Il a donc été décidé de mettre en place un véritable système de gestion axé sur les résultats qui donnera naissance au document de programme du Centre et facilitera un suivi et l'établissement de rapports fondés sur les résultats. La conception du Portail des opérations sera donc modifiée et intégrée dans ce nouveau système. Un consultant en matière de gestion fondée sur les résultats va être recruté pour mettre en place ce système. Le projet comprendra une phase de conception et de développement d'une durée d'un an, plus une phase de mise en place d'un an supplémentaire. On notera que la gestion fondée sur les résultats est conforme aux principes de gestion adoptés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé l'établissement de règles d'évaluation de l'exécution des projets, notamment de critères de sélection des projets devant faire l'objet de l'évaluation annuelle prévue (par. 57).

L'élaboration de la politique et des directives en matière d'évaluation a commencé, mais des délais supplémentaires seront nécessaires compte tenu des nouveaux critères de gestion fondée sur les résultats que le Centre reconnaît comme indispensables. Tant la politique que les directives devraient être prêtes avant la fin du premier semestre de 2008, de façon à pouvoir être soumises au Groupe consultatif commun du CCI à sa prochaine réunion. L'adoption par le CCI de la gestion fondée sur les résultats coïnciderait avec le travail entrepris aux Nations Unies pour donner suite à la résolution 61/245 de l'Assemblée générale. Les critères de sélection des projets à inclure dans le plan d'évaluation font partie intégrante de la politique d'évaluation du Centre qui est en préparation. Toutefois, l'équipe dirigeante du Centre a pris certaines décisions clefs concernant les projets et programmes qui doivent être évalués dans le but de déterminer les avantages comparatifs du Centre et ses secteurs essentiels d'activités. En règle générale, le CCI effectue une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de tous ses grands projets et programmes. Il veille également à ce que tous les domaines de travail importants du Centre soient évalués au moins une fois tous les quatre à cinq ans. Pour 2007, l'évaluation thématique a été décidée en fonction de deux critères principaux, à savoir : 1) la recherche d'une efficacité maximale et la consolidation des activités du Centre et 2) la nécessité d'axer les programmes du Centre sur les besoins des utilisateurs. Enfin, le Centre a retenu un certain nombre d'autres projets et programmes à évaluer absolument compte tenu des conditions posées par les donateurs (évaluation inscrite dans les documents de projet) ou parce que le Centre a décidé de faire un bilan précis des résultats obtenus en vue d'apporter, le cas échéant, les rectifications à mi-parcours nécessaires.

On notera également que les politiques, directives et critères concernant la sélection des projets à évaluer font partie de la gestion fondée sur les résultats. Le Centre va recruter des spécialistes de la gestion fondée sur les résultats pour mettre en place un système de gestion de ce type qui inclura les questions relatives à l'évaluation.

Le Comité a recommandé d'organiser des séances de formation sur les questions relatives à la fraude à l'intention du personnel du Centre (par. 69).

Le Centre a publié une note expliquant sa politique en matière de corruption interne et de fraude et le plan d'action qu'il a élaboré pour remédier aux abus. De plus, pour atténuer le risque de corruption interne, le Centre collabore pleinement avec le Bureau de la déontologie de

Le Comité a recommandé que l'ONUG et les autres organisations ayant leur siège à Genève envisagent d'organiser une formation commune aux questions relatives à la fraude (par. 71).

Bureau des services de contrôle interne
(A/59/229)

La Direction devrait faire le meilleur usage possible des avantages comparatifs du portail des projets et du SIS et établir entre eux des liens appropriés afin de généraliser la gestion fondée sur les résultats (par. 53).

Pour rationaliser le processus de recrutement et déléguer davantage de pouvoirs aux directeurs de programme, le Comité de contrôle devrait être supprimé et ses fonctions réparties entre la Section des ressources humaines, les directeurs de programmes et les organes existants chargés de la sélection du personnel (par. 61).

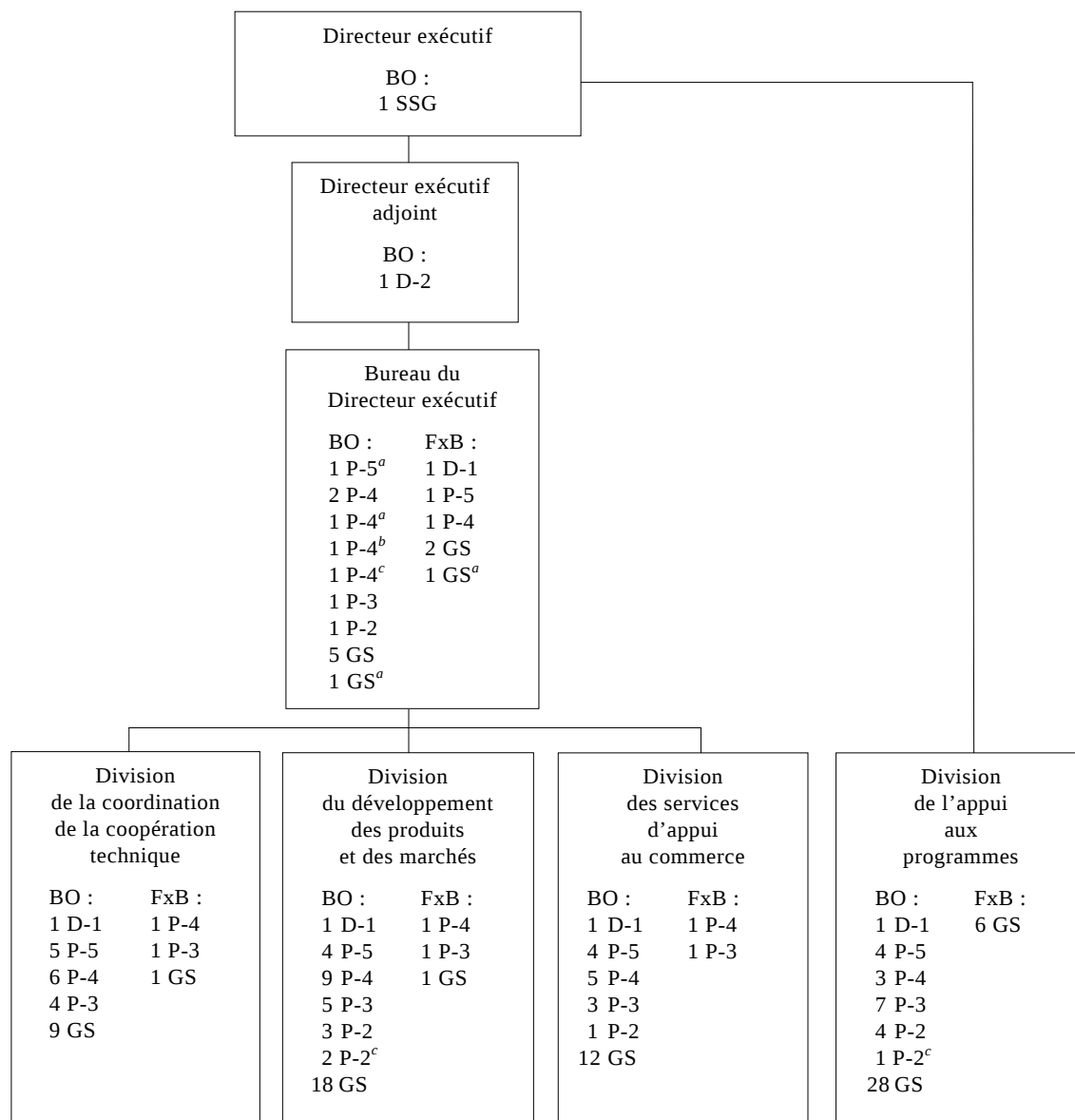
l'ONU établi par le Secrétaire général dans son bulletin ST/SGB/2005/22 et dont le personnel du Centre a été informé par la circulaire ITC/IC/2006/1. Il se conforme strictement au Dispositif de transparence financière géré par le Bureau de la déontologie. Une session d'information a été organisée sur la politique du CCI en matière de prévention de la fraude et de la corruption. Le Centre a l'intention de tirer parti également de la formation offerte par l'ONU dans ce domaine.

Le plan et la politique des Nations Unies en matière de prévention de la fraude et de la corruption sont sur le point d'être finalisés. Lorsqu'ils auront été promulgués, le Centre, en coopération active avec l'ONUG, s'emploiera à diffuser cette politique et organisera les sessions de formation nécessaires.

L'élaboration d'un progiciel de gestion de la relation client est une priorité absolue à cet égard. Dans la mesure où les indicateurs de résultats cités dans la proposition de budget du CCI sont orientés sur le client, il faudra collecter les données par l'intermédiaire de ce nouveau système. Le CCI prévoit de mener à bien l'étude de faisabilité concernant ce nouveau système pendant l'année 2007. L'installation, l'adaptation et la migration des données du système existant dans le nouveau système, ainsi que la réécriture de toutes les demandes intranet et Internet et le remaniement des mécanismes d'établissement de rapports, auront lieu en 2008. Dans l'intervalle, les informations pertinentes aux fins de la mise en œuvre du SIS sont collectées selon un format qui permettra l'intégration des données dans le futur système de gestion de la relation client. Le Centre coopérera avec les plans à l'échelle du système des Nations Unies pour faire en sorte que ces logiciels soient complémentaires et pleinement intégrés avec le système ERP et d'autres projets actuellement mis en œuvre par le Secrétariat de l'ONU.

Des projets de document d'orientation ont été approuvés par le Directeur exécutif et ont reçu l'aval des chefs de secrétariat de la CNUCED et de l'OMC. Des directives et formulaires idoines sont en préparation, de même que des séances d'information et des sessions de formation à l'intention des directeurs, du personnel dans son ensemble et des membres des organes de sélection. Statut : en cours d'exécution

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Organigramme et répartition des postes
pour l'exercice biennal 2008-2009

Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = ressources extrabudgétaires; SSG = sous-secrétaire général; GS = agent des services généraux.

^a Postes du Forum exécutif (BO : 1 P-5, 1 P-4, 1 GS et FxB : 1 GS).

^b Un P-2 redéployé de la Division de l'appui aux programmes et reclassé P-4.

^c Nouveaux postes.

Annexe

**Produits réalisés en 2006-2007 qui seront supprimés
dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

<i>A/60/6 (sect. 13) Add.1 paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Raison de la suppression</i>
13.27 b) i)	Extraits de presse relatifs au financement du commerce	8	Supprimé en 2008-2009 à cause de la réorganisation (le nouveau conseiller n'a pas encore été nommé)
13.27 b) i)	Bulletin électronique servicexport	8	Ce bulletin ne sera plus publié sous ce titre; les SAT envisagent de modifier la présentation de ce bulletin, qui sera publié mensuellement et sera adapté à l'Internet.
13.27 b) i)	Le monde des affaires et les négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce	1	Titre supprimé, en l'absence de progrès en ce qui concerne les négociations de l'OMC
13.27 b) i)	Service d'information sur les marchés-Flours (série)	1	Ces rapports analytiques mensuels régionaux sur le marché des fleurs coupées et des plantes ne seront plus publiés. Le donateur ne s'intéresse plus qu'au marché européen : un rapport hebdomadaire sur les prix et un rapport mensuel continueront à être publiés et seront renforcés à la demande du donateur.
13.27 b) ii)	Exploitation et gestion d'un système de subventions de contrepartie	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Stratégies d'exportation sectorielles : études de cas et enseignements tirés	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Nouveaux marchés de la confection dans les pays du sud – débouchés pour les PMA	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Intérêts commerciaux concernant les services aux pays en développement (nouveau titre pour 2007 : « Tout savoir sur la promotion du commerce des services »)	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Défis et possibilités pour le commerce en ligne dans six pays d'Afrique	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Évaluation du potentiel commercial de la téléphonie mobile en Afrique subsaharienne : le cas du Burkina Faso (en anglais et en français)	2	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Module de formation sur la finance	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Méthodologie d'amélioration de la gestion des achats et du flux matière pour les PME/PMI (en français, à traduire en anglais)	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Impact durable : comment créer des entreprises compétitives	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Systèmes de gestion de la sécurité des denrées alimentaires – vérificateur de sécurité	1	À achever comme programmé en 2006-2007

<i>A/60/6 (sect. 13) Add.1 paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Raison de la suppression</i>
13.27 b) ii)	Stratégie de conditionnement des exportations	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Guide de l'exportateur de coton	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Évaluation de l'impact économique de la limitation des importations de fruits et légumes biologiques dans l'Union européenne effectuées par voie aérienne	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Outil de diagnostic sectoriel (manuel de formation et CD-ROM)	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Outil pour des stratégies par groupe de produits (manuel de formation et CD-ROM)	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Projet de cadre stratégique (2008-2009)	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Document de programme TIC (2007-2009)	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Évaluations du programme TIC (2006) –synthèse	1	À achever comme programmé en 2006-2007
13.27 b) ii)	Module de formation – cinq outils pédagogiques venant compléter le système modulaire de formation en espagnol	5	À achever comme programmé en 2006-2007
Total		42	